

Le Tannayroli



Décembre 2009

No 22

Editorial



Hermann Tschopp
Syndic

Chers Tannayrolis,

Après un bel été et un automne plein de couleurs, voici que l'année 2009 touche à sa fin. Je profite de cette occasion pour vous donner quelques renseignements sur le taux d'impôt 2010 et sur le projet d'une nouvelle péréquation.

Taux d'impôt

Comme vous l'avez peut-être appris dans l'intervalle, le Conseil communal a voté le 26 octobre 2009 la reconduction pour une nouvelle année du taux d'impôt fixé à 65 % depuis 2007. La Municipalité est très heureuse d'avoir pu proposer ce maintien, compte tenu de la situation économique difficile. En effet, il nous paraissait important de maintenir ce taux stable pour vous, nos contribuables, même si les premiers chiffres du budget 2010 sont plutôt déficitaires. Toutefois, cette situation ne devrait pas poser de gros problèmes à la Commune étant donné que ses finances sont saines et que l'endettement a pu être réduit sensiblement ces dernières années.

Péréquation et facture sociale

Vous avez peut-être lu dans la presse il y a deux à trois ans que plusieurs « petites communes », dont celles de Terre Sainte, se sont opposées au mode de calcul appliqué à la péréquation et à la facture sociale. En effet, ce système qui, à notre avis, favorise trop les grandes villes et notamment Lausanne, est très opaque et contient des planchers et des plafonds qui permettent une certaine « manipulation » des chiffres.

Par conséquent, l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), appuyée par un certain nombre de députés, a demandé depuis plusieurs années le changement de système. Cette demande a finalement été prise en compte et de nouveaux modèles ont été élaborés dans le cadre de la plateforme « Canton – Communes » qui comprend des représentants de l'Etat, de l'AdCV et de l'Union des Communes Vaudoise (UCV).

Les Municipalités des communes membres des deux associations ont récemment dû voter après d'âpres discussions sur l'unique modèle resté en lice. Ce modèle, qui comporte diverses modifications techniques, prévoit une bascule de 6 points d'impôts au Canton et la diminution de la facture sociale à la charge des communes de façon équivalente. Ce modèle est plus « juste » que l'ancien, mais reste néanmoins assez compliqué. En effet, les planchers et plafonds sont abolis. Toutefois, il favorise encore trop les grandes agglomérations.

La mise en vigueur du nouveau système est prévue pour l'année 2011, sous réserve de son acceptation par le législateur. A priori, pour Tannay les charges devraient être réduites de 200'000 CHF environ, basées sur un total de 4'600'000 CHF (chiffres 2008). Nous vous tiendrons au courant de la suite de cette démarche.

Conclusion

Pour terminer, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous de joyeuses Fêtes de fin d'année et une nouvelle année pleine de bonheur, de satisfaction et de santé.

<i>Editorial</i>	1
<i>Chaleureuse sortie des aînés</i>	2
<i>Poème</i>	2
<i>Hommage à Pierrot Baud</i>	3
<i>Le Camping</i>	3
<i>Circulation</i>	3
<i>Zones 30 et zones de rencontre</i>	4
<i>L'ATCR-AIG</i>	5
<i>Nouvelles des temps passés</i>	6-7
<i>Rentrée scolaire</i>	8
<i>Marché dominical</i>	9
<i>Le 1er Août à Tannay</i>	9
<i>Les Variations musicales de Tannay</i>	10
<i>Concert de l'Evir du 30 août 2009</i>	10
<i>Commission culturelle: deux belles soirées en perspective !</i>	11
<i>Le PGA: où en sommes-nous ?</i>	12
<i>HB-SLA va bientôt décoller !</i>	12
<i>Schéma directeur de Terre Sainte, l'ONU et l'Agenda 21</i>	13
<i>Le PPA du Torry</i>	14
<i>Amicale de Tannay</i>	15
<i>Le nouveau Centre de Jeunes TS</i>	16
<i>Noctambus</i>	16
<i>Parc du Château</i>	16
<i>Récupération des déchets</i>	17
<i>CDISTS</i>	17
<i>Extraits de procès-verbaux du Conseil communal</i>	18
<i>Cartes journalières CFF</i>	18
<i>Visitez notre site Internet !</i>	18
<i>Naissances, mariages et décès depuis juin 2009</i>	18

Chaleureuse sortie des aînés au Centre Paul Klee



Serge Schmidt
Municipal

C'est une soixantaine de personnes qui, le 23 septembre dernier, a répondu à l'appel de la Municipalité à l'occasion de la traditionnelle sortie d'été des aînés, avec pour but, cette année, le Centre Paul Klee à Berne. Après une brève étape au restauroute de la Gruyère, les participants se sont rendus, à bord d'un bus à deux étages, dans la banlieue de la capitale où se situe ce musée, qui doit son superbe aspect contemporain à l'architecte italien Enzo Piano.



Sous ses trois vagues d'acier, le Centre, entièrement consacré à Paul Klee, présente plusieurs centaines d'œuvres de l'artiste bernois. La visite, commentée par trois guides francophones, a permis à nos aînés de survoler les principales étapes de la vie de l'artiste de ses débuts vers 1900 jusqu'aux dernières œuvres des années quarante.



Lors du repas qui a suivi, au bord de l'Aar, l'occasion a été donnée de rappeler la mémoire de Pierrot Baud ainsi que d'Henri Rappin, notre ancien Syndic, décédé il y a tout juste deux ans, et d'entendre l'un de ses poèmes, intitulé « La pendule », que vous retrouvez ci-dessous.

Au retour, nos aînés ont fait une halte au Château de Vaumarcus, l'un des plus beaux vestiges du Moyen Age en Suisse, de la terrasse duquel on jouit d'une merveilleuse vue sur le lac de Neuchâtel. La journée, qui a été chaleureuse et ensoleillée, s'est achevée ainsi sur un magnifique point d'orgue.

La pendule... Poèmes d'Henri Rapin



Henri Rapin

Les heures, les jours, les mois, rien ne peut arrêter
Le régulier tic tac que fait ton balancier.
Ainsi, jour après jour, elle égrène le temps,
Et marque pour nous tous la fuite de nos ans.

Elle ne connaît point le rythme des saisons,
Et encore moins le jour qui précède à la nuit,
Elle n'indique que l'heure avec son carillon,
Moment de la seconde pour elle lui suffit.

La pendule égrenant le sablier des ans,
te donne à réfléchir sur le peu que nous sommes,
Tu ne connaîtras pas ton nombre de printemps,
Vis donc en harmonie le temps que Dieu te donne.

Mouvement régulier par ses nombreuses spires,
Tu reflètes en petit tout le génie humain
Dans ce qu'il a de beau, dans tout ce qu'on admire,
Mais sans souffle d'esprit le génie reste vain.

Balancier, carillon, c'est toujours une fête,
Vous négligez sans crainte les nombreux souvenirs,
Car l'aube qui se lève est une autre conquête,
Avec tant de couleurs que l'on voudrait saisir.

Balancier éternel, ainsi que dans un livre,
Tu nous apprends combien la vie est fugitive,
Mais tu nous donnes aussi une envie de vivre,
Faire de chacun de nous une source d'eau vive.

Hommage à Pierrot Baud

Il est des mots bien faibles quand on veut exprimer certains sentiments, aussi nous nous souviendrons de Pierrot Baud, de son éternelle gentillesse et de son écoute toujours attentive.

Avec sa disparition, disparaît l'un des derniers de ceux que l'on appelait « *les barons de Tannay* ». Il va rejoindre nos amis Pierre Semoroz et Henri Rapin et pourra nous observer du haut du firmament.

Pierrot nous manquera, soyez-en certains, et nous ne manquerons pas de penser à lui quand nous évoquerons les personnes qui ont fait ou contribué au développement de notre village.

- 8 ans comme Municipal,
- Président du Conseil général,
- Commandant des pompiers,
- Fondateur de l'Amicale de Tannay.

Nos sincères pensées à Maria son épouse et à sa famille.



Patrick Simon
Municipal

Le camping

Nous vous en avons parlé dans le dernier Tannayroli, le camping avait fait peau neuve et retrouvé le but premier de sa création, à savoir un lieu de détente pour les nombreux touristes à la recherche d'un p'tit coin sympa au bord du lac.

Dès le 1^{er} novembre, cet emplacement a retrouvé la quiétude automnale du parc, qu'il redeviendra jusqu'au 21 mars 2010.

A l'entre-saison de nouveaux aménagements verront le jour et de nouveaux jeux seront installés, afin de répondre à l'attente des promeneurs et des enfants.



Circulation...

« *Vivre en communauté présuppose de faire attention à l'autre et de ne pas faire aux autres ce que nous n'aimerions pas que l'on nous fasse !* ». Derrière cette profession de foi, se cache la douloureuse thématique de faire cohabiter des mesures de prévention et de répression, notamment dans le cadre de la circulation et de celle de notre village en particulier.

Il y a 12 ans, quelques Tannayrolis demandaient à ce que l'on installe des « *gendarmes couchés* ». Je répondais, à l'époque, que les gendarmes devaient être debout... Derrière cette boutade se cachait mon malaise d'installer des mesures fondamentalement contraires au bon sens et génératrices de nuisances importantes pour la collectivité. Dans l'aménagement récent de notre village et de notre volonté de ne pas absorber le trafic pendulaire généré par la RC2b ou route de St-Cergue, nous avons créé un seuil marquant l'entrée du centre de notre village, lequel a suscité l'ire des riverains immédiats, engendrant parallèlement une mesure correctrice.

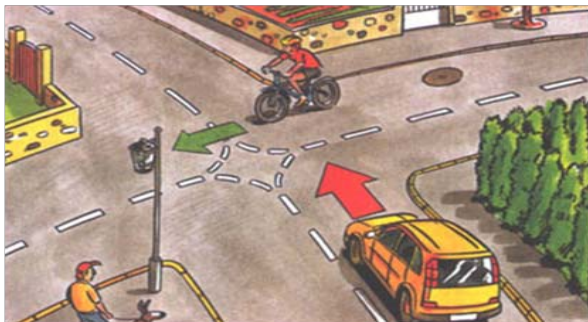
Faire vivre un village, l'agrémenter d'un mobilier urbain répondant à la sensibilité du moment, redimensionner le trafic afin qu'il sécurise les habitants dans leurs déplacements n'est pas simple. Chacun de nous exprime sa sensibilité en la circonstance, mais curieusement les avis sont tellement divers et contrastés que l'on peut sans autre réduire ceux-ci aux goûts et aux couleurs, en partant du principe qu'il est impossible de contenter tout le monde.

Le but de notre Municipalité a été de limiter la vitesse et de diminuer le trafic pendulaire en permettant aux enfants de se rendre à l'école avec un maximum de sécurité. Ces buts ont été atteints et c'est là l'essentiel. L'avenir dira si ces mesures sont suffisantes ou s'il nous faudra recourir à des mesures de répression que nous aimerions éviter, car nous comptons sur le civisme de tous pour vivre en harmonie et faire de notre village un lieu plaisant à vivre.

Zones 30 et les zones de rencontre



Dans la zone 30... La priorité de droite s'applique; le cycliste passe en premier.



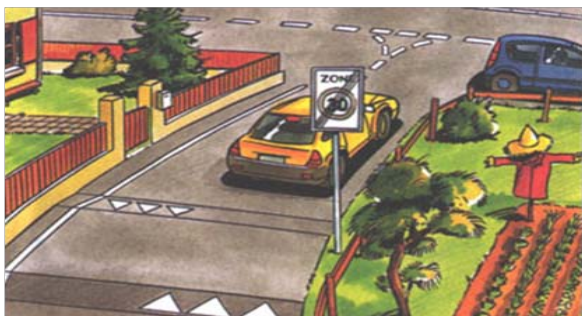
2. Le piéton n'a pas la priorité, mais il peut traverser où il veut. Généralement, il n'y a pas de passage piétons.



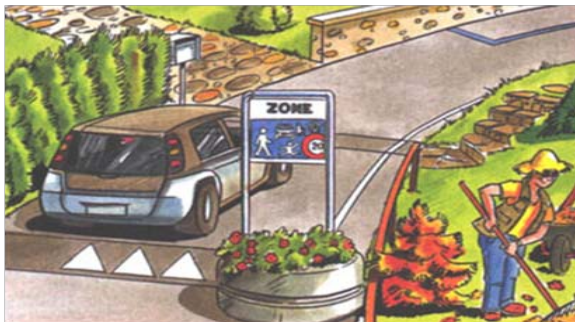
3. Prudence, des enfants pourraient jouer sur la route dans un espace limité.



4. « Fin de la zone 30 », la limite générale à 50 km/h s'applique.



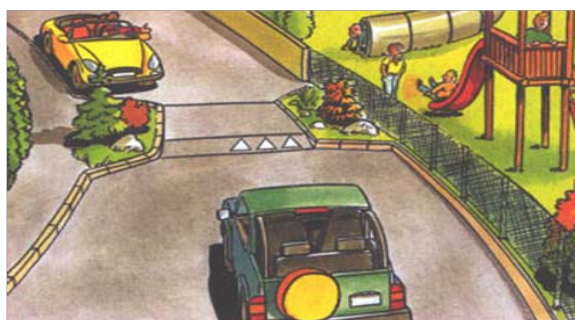
5. Vitesse de rencontre: vitesse limitée à 20km/h, accès sans restriction aux véhicules, parking réglementé.



6. Le piéton est prioritaire mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules.



7. Si un obstacle se trouve sur chaque partie de la chaussée, entre véhicules de même catégorie, la priorité sera accordée par le plus courtois.



8. Si l'obstacle se trouve sur la moitié de la chaussée empruntée, la priorité doit être accordée au véhicule venant en sens inverse.



L'ATCR-AIG – une association souvent méconnue

L'ATCR-AIG – une association souvent méconnue

L'Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève a pour but avoué, de gérer les difficiles relations entre un aéroport international qui connaît un renouveau et une nouvelle progression économique sous l'impulsion des compagnies « low cost » et les riverains immédiats de l'aéroport.

L'ATCR-AIG a fait installer différents micros dans les communes riveraines, afin de mettre en évidence différents manquements observés lors des vols de nuit. Par ailleurs, une augmentation du trafic nocturne a été constatée de 27,3% contre une augmentation globale de 8,6% (chiffres 2006-2007), marquant ainsi clairement la volonté des compagnies aériennes de rentabiliser leurs lignes par une quatrième rotation quotidienne, afin de permettre aux passagers de rejoindre les aéroports principaux (HUB) européens.

L'ATCR étudie différentes mesures d'assainissement du bruit notamment la mise en place d'un couvre-feu dans les heures 22h - 24h et de 6-7h. En outre, l'AIG étudie une extension des heures de fermeture de l'aéroport entre 22h00 et 08h00 les samedis et dimanches.

L'ATCR-AIG n'entend absolument pas interdire l'aéroport de Genève, tout au plus en limiter les nuisances constatées sur les riverains (troubles du sommeil, dépression, troubles du comportement etc.), ce sans compter la dévalorisation des biens pourtant largement admise par le Tribunal Fédéral, selon une récente jurisprudence traitant cette question.

Cette association regroupe les communes suivantes :

L'ATCR-AIG est une association réunissant uniquement des collectivités publiques concernées par les impacts de l'AIG,

regroupant

- 19 communes,
- 1 communauté de communes,

sur

- 2 cantons suisses et
- 2 départements français,

représentant

- 87'553 habitants

et œuvrant au respect des normes environnementales et à la préservation du cadre de vie de la population.

Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève



Vous trouverez sur le site www.atcr-aig.com et www.reko-inum.ch/fr/ d'autres informations qui pourront vous orienter sur le travail de l'ATCR-AIG

Nouvelles des temps passés

Vous le savez, le « Livre d'or » de Tannay est une inestimable source de renseignements sur ce que fut la vie dans notre village durant les siècles passés. Les trois imposants volumes qui sont précieusement conservés au local des archives de la commune retracent en effet les petits et grands événements qui en jalonnèrent l'activité de 1536 à nos jours. Ce « Livre d'or » est le fruit d'un gros travail de recherche entrepris il y a quelques temps déjà par John Plojoux, Ami Semoroz, René Olivet et Henri Rapin.

Nous en donnons de très larges extraits dans nos « Tannayroli » et cette fois-ci, poursuivant le fil du temps, nous évoquons, à ses tout débuts, la période encore troublée de l'Indépendance vaudoise.

29 mai 1799 Assermentation de la toute première Municipalité de Tannay par le citoyen Sous-Préfet de Nyon; Municipalité composée des citoyens Jean Jacques Ducoster, Président, Pierre Etienne Despland et Jean Georges Plojoux, Officiers municipaux, ainsi que Jean Louis Semoroz, Ami Plojoux et Jacob Bertod, Suppléants.

15 septembre 1799 Le citoyen Jean Etienne Plojoux qui avait déjà été condamné par le Tribunal de Nyon, à cause de sa mauvaise conduite, vient d'être condamné de nouveau à trois jours de prison et à l'interdiction des cabarets, pintes et auberges de la Baronnie de Coppet, pour avoir gravement injurié le Président de la Municipalité et l'Agent national de Tannay.

A ce propos le registre du Vénérable Consistoire note ceci : « Plojoux, dit « Moustachon » fut une des premières épaves du cabaret... En 1790 déjà ses biens avaient été mis en discussion et la famille ne tarda pas à tomber dans une misère complète et à la charge de la bourse paroissiale ».

8 mars 1800 On fait l'échange, conjointement avec Mies, du vieux chemin dit « En Clouzet » pour le faire passer « En Ribaux » par les bois de quelques particuliers, ce qui constituera un meilleur chemin pour aller à Chavannes-des-Bois.

18 mai 1800 Le citoyen Jean Louis Plojoux de Tannay, qui s'était engagé dans l'armée hollandaise, ayant été fait prisonnier et emmené à Paris, son frère Siméon part à Paris aux fins de lui procurer la liberté. Dès ce moment, Jean Louis Plojoux (1773-1856) portera le surnom de « Hollandais ».

9 août 1800 Chaque permission pour s'entraîner au tir, accordée par les Municipalités, doit pour obtenir force, être visée par le Sous-Préfet du district. Celui-ci est autorisé à fermer l'endroit où un pareil tirage a lieu.



1800 Les comptes de la commune témoignent des lourdes charges fiscales qui pèsent sur les citoyens tannayrolis : au 9 janvier, un impôt pour les cantons dévastés ; au 12 février, un impôt pour le passage des troupes françaises, au 4 mars, un impôt dit « territorial » pour 1799 ; au 1^{er} juillet, un impôt pour le service des troupes françaises ; au 6 novembre, un impôt encore pour les fournitures faites aux troupes françaises.

1802 La Commune de Tannay perd un procès qu'elle avait intenté contre Pierre Jean Michel et Jeanne Louise Plojoux au sujet du chemin du pont du Piasset, du fait que le Corps de garde de Coppet avait fait fermer le pont aux deux extrémités.

Note de John Plojoux à ce propos : « Ce chemin était d'un usage immémorial aux habitants de Tannay (...) et constituait un raccourci assez sensible pour aller à Coppet(...) Il fut fermé subitement au mois de mars 1801 par les propriétaires contigus. Tannay n'ayant eu qu'un droit d'habitude ne put

Nouvelles des temps passés (suite)

fournir des titres et perdit ainsi ce procès ».

8 mai 1802 A quatre heures du matin, une bande de « Bourla Papey » pénètre dans les archives du château de Coppet et y détruit toutes « Grosses de Reconnaissances » féodales. La destruction de ces registres qui contenaient des désignations des fonds et des propriétaires des communes de la Baronnie – et donc de Tannay – fut une grosse perte pour l'histoire locale et des familles.

Note : « Les Bourla Papey » étaient des paysans vaudois qui cherchèrent à faire abolir les droits féodaux par la destruction physique des archives. De février à mai 1802, ils saisirent et détruisirent ainsi les titres féodaux de nombreux châteaux en Pays de Vaud. En juin 1802, un tribunal spécial, nommé par le gouvernement helvétique, condamna à mort, par contumace, les principaux chefs de cette insurrection, mais en octobre de la même année, les autorités helvétiques décrétèrent une amnistie générale ainsi que la liquidation des droits féodaux.



22 août 1802 La commune s'arrange avec Mies et Chavannes-des-Bois concernant le contingent d'hommes à envoyer aux troupes helvétiques.

1803 On compte à Tannay 119 habitants !

15 août 1803 Election de la nouvelle Municipalité : Bernard Desplands, Syndic et Boursier, Louis David Plohoux, Lieutenant, Amy Plojoux, 2^{ème} Adjoint, Jean Louis Semoroz, Jean Marc Messay et Jacques Briard, Municipaux, Président désormais aux destinées de la Commune.

22 août 1803 Inventaire des biens appartenant à la commune : « Une maison communale et jardin dépendant, une demi pose de terre au bord du lac, un petit morceau de pré au Piacet, un autre sur le Torry, une lettre de rente de 980 livres et 10 sols, un coffre fermant avec un cadenas où sont déposés les papiers concernant la Commune » !

1806 Achat, en commun avec Mies, de la première pompe à feu ! On fait venir cette pompe de Nyon. Tannay paie pour sa part onze Louis d'or.

15 mai 1806 Le citoyen François-Louis Duvillard demande à la Commune la cession d'un terrain au chemin du Torry pour y construire un moulin ! « La Commune prenant en considération cette proposition, vu que l'élargissement proche du village serait fort avantageux, outre que l'élargissement du chemin et sa surélévation dans cette partie où il est actuellement très enfoncé et très dangereux ne pourrait que faciliter les charrois, accorde avec plaisir au citoyen Duvillard la place qu'il demande, sous l'agrément et autorisation de Petit Conseil de ce canton ».



Note : Par le fait du manque d'eau dans l'étang du côté de Marnex, l'exploitation de ce moulin ne tarda pas à être abandonnée.

6 janvier 1808 Renouvellement de la Municipalité : Bernard Desplands est réélu syndic.

22 août 1808 Le citoyen Buffat, habitant à Tannay, est condamné à l'amende de deux livres et sous la promesse de ne pas récidiver, pour avoir fauché le dimanche 21 août « à sa pièce derrière chez lui, environ sur les dix à onze heures avant midi, en contravention à toute bienséance et aux lois ».

Rentrée scolaire : quelques changements !



Serge Schmidt
Municipal



On pouvait redouter le pire, mais la rentrée scolaire 2009—2010 s'est effectuée sans problème particulier. En effet, la grippe H1N1 dont on pouvait craindre les ravages n'a pas fait, à l'heure où sont écrites ces lignes, de nombreuses victimes et semble sans gravité particulière. A l'école de Tannay, comme dans les autres communes de Terre Sainte, nous avons pris toutefois quelques précautions : les savons ont été remplacés dans toutes les classes par du savon liquide et les linges par des papiers à jeter. Dans notre Commune, avec cette année 68 élèves (dont 26 en infantine), les effectifs restent stables. Un chiffre, en effet, proche de ceux qu'on a connu ces dernières années.

Afin de se mettre en conformité avec la loi scolaire, les communes doivent désormais remplacer les Commissions scolaires par un Conseil d'établissement. Celui-ci gèrera les activités périscolaires tout à la fois du primaire et du secondaire. C'est pourquoi il a été décidé en Terre Sainte de créer une association scolaire unique qui englobe également les deux établissements. C'est ainsi que l'AIIIP et le Conseil exécutif du secondaire seront dissous et réunis en une nouvelle et unique association qui portera le nom d' « ASCOT » (Association Scolaire Intercommunale de Terre Sainte).



Les statuts de cette nouvelle association doivent encore être approuvés par nos différents conseils communaux d'ici la fin de l'année. La nouvelle association pourrait prendre vie au premier janvier 2010. Par ailleurs, sachez que le Chaucey, jusqu'ici propriété de quelques communes de l'AIIIP, a été récemment transféré à la Société ARSCO SA dont les communes de Terre Sainte sont les administrateurs et les actionnaires.

Bénévolat de Terre Sainte Recherche des chauffeurs

Le groupe de chauffeurs bénévoles du Centre Médico-Social de Terre Sainte aurait besoin de renfort pour la livraison des repas à domicile ou pour accompagner des patients chez le médecin, par exemple.

Renseignements et inscriptions auprès du



Centre Médico-sociale de Terre Sainte
Tél.: 022 950 98 20 (le matin)
Mme A. Dunne, tél. 022 776 42 77
Mme R.-M. Wüst, tél. 022 776 35 20
Mme C. Martin, tél. 022 776 20 18

En vous remerciant de votre précieuse collaboration.

Marché dominical

Après une courte pause estivale au grand dam de certains, le marché dominical a retrouvé ses marques devant l'épicerie.

Sans vouloir concurrencer le marché de Divonne, celui de Tannay est devenu le lieu de rendez-vous des gourmands et épicuriens locaux. Il faut dire que la senteur des poulets rôtis de M. Charly Casani, les spécialités italiennes comme les tapenades, olives, huiles et autres spécialités valaisannes de M. Antonio Barbato ou les légumes, fruits ou jus de pommes frais du marché de Vincent Echevard et Claude Semoroz ont de quoi exciter les papilles des plus exigeants.

Notre Municipalité aimerait accueillir d'autres chalands pouvant nous proposer du fromage ou des salaisons typiques, malheureusement, force nous est de constater que les commerçants contactés ont décliné nos offres. Alors si vous pensez qu'un commerçant pourrait être intéressé, demandez-lui de contacter la commune ou de prendre contact avec votre serviteur.



Patrick Simon
Municipal

Le 1er Août à Tannay



Cette année est à marquer d'une pierre blanche, car rarement nos fêtes du village, du jazz, des « Variations musicales » ou du 1^{er} Août ont pu bénéficier de conditions climatiques aussi favorables. Lors de la célébration de notre Fête nationale, nous avons même pu bénéficier de la présence fugitive, mais Ô combien remarquable, du magnifique Alinghi qui remontait le lac jusqu'à la Nautique de Genève et dont le mât se confondait avec les plus hautes cimes des pins, cèdres ou séquoia de notre parc.

Nous profitons pour rappeler que l'édition 2010 de la Fête nationale aura lieu à Chavannes-des-Bois, espérons là aussi, que le soleil sera de la partie !



Moments de bonheur avec « Les Variations musicales de Tannay »: concert de l'Évir du 30 août 2009



Françoise de Courten
Commission culturelle

Tannay a bénéficié d'une journée d'été splendide pour les deux concerts exécutés par le chœur et l'Orchestre de l'ÉVIR sous la direction de Ahmed Hamdy et Julian Villaraga Romero, Chef de chœur, organisés le 30 août par la Commission culturelle dans la cour du château, cadre plein de charme dominant le lac, dont la beauté renforçait encore le bonheur de la musique.



Le conte musical « Pierre et le Loup » de Serge Prokofiev a attiré les familles de Tannay et des environs avec leurs enfants juchés sur les épaules ou pressés en grappes joyeuses aux pieds des musiciens. Ainsi, parmi les nombreux auditeurs – près de cinq cents personnes –, les mélomanes ont pu réentendre avec plaisir cette musique, tandis que les autres pouvaient en déceler la saveur, approcher de près les instruments, découvrir leurs correspondances au sein de l'Orchestre, leur langage universel grâce à la magie d'un grand compositeur et au talent d'un conteur.

Entre deux concerts, les spectateurs ont pu choisir des mets aussi bons que variés, proposés par M. Baffo, et vivre un moment de rencontres et d'échanges autour des tables dressées dans le parc du Château.

Le soir, l'ÉVIR interprétait, avec une vingtaine de musiciens - dont quelques membres de l'Orchestre de chambre de Genève - et 80 choristes, « Orphée et Eurydice » de Christophe Willibald Gluck devant un nombreux public heureux d'entendre, dans ce cadre enchanteur et éclairé pour la circonstance de façon magique, un véritable opéra. Les solistes, Gyslaine Waelchli, Annamaria Barabas et Christophe Carré, ont joué les rôles d'Amour, Eurydice et Orphée, tandis que les choristes, suggérant avec une pointe d'humour les changements d'identité par de menus effets de costumes ou de jeux de lumière, se lamentaient avec Orphée ou se dressaient devant nous en dieux infernaux.

Le spectacle qui bénéficiait du soutien du Conseil régional, ainsi que de nombreux sponsors a été très apprécié. Puis la foule s'est dispersée et la cour du château de campagne a retrouvé le silence de cette nuit d'été riche de la musique envolée.

(F. de Courten)



Commission culturelle: deux belles soirées en perspective !



Après le beau succès du double concert qu'elle a organisé le 30 août dernier, la Commission culturelle de Tannay vous propose, tout prochainement, deux nouveaux événements de qualité, quoique très différents l'un de l'autre.

Soirée « Latino » le 28 novembre 2009

Ce samedi 28 novembre, c'est à une soirée « Latino » que vous êtes conviés à la grande salle. Vous pourrez y partager un repas aux couleurs sud-américaines, tout en vous régaland de la chaude musique du « Ferreira latino band », une formation de six musiciens qui vous offriront, tout au long de la soirée, un joyeux florilège de chansons et mélodies du sud.



Serge Schmidt
Municipal

Concert « Bach » le 20 décembre 2009

Tout autre chose, le dimanche 20 décembre à 17 heures, toujours à la grande salle de Tannay, puisque la Commission culturelle vous invite à faire une utile pause avant (ou après) la fièvre des achats qui précède la fête de Noël. Nous y entendrons en effet l'Ensemble vocal Euterpe, dirigé par Christophe Gesseney, interpréter quelques cantates de J.-S. Bach.

Cet Ensemble vocal, basé à Lausanne, est composé de choristes en classes professionnelles de chant, ainsi que de très bons choristes amateurs. Il a participé en tant que finaliste à plusieurs concours internationaux en France, en Belgique, en Espagne et se produit régulièrement en Suisse, notamment au « Septembre musical de Montreux-Vevey », ainsi qu'à l'étranger. A Tannay, l'Ensemble sera accompagné par Christine Sartoretti au clavecin et Pascal Desarzens au violoncelle.

Une belle façon d'entrer dans la magie de Noël ! (L'entrée est libre, avec collecte à la sortie).



Le PGA : Où en sommes-nous ?



Bertrand Bory
Municipal

Aucune opposition nouvelle n'a été reçue lors de la mise à l'enquête complémentaire du 8 mai au 8 juin 2009, qui ne portait que sur les points modifiés du règlement et des plans par rapport à la 1ère mise à l'enquête en 2008.

En conséquence, le projet final a été signé par nos autorités et envoyé au SDT (Service du développement territorial).

Celui-ci devra notifier aux personnes qui n'ont pas retiré leur opposition suite à la première mise à l'enquête de 2008, la position de la commune (également approuvée par le SDT). Pour mémoire, celles-ci ont le droit de faire recours au Tribunal administratif dans un délai de 30 jours.

Le processus de mise en vigueur de notre nouveau PGA n'est donc pas terminé, mais la balle n'est plus dans le camp de la Commune !

Pour information, les deux règlements (1983 et 2009) peuvent être consultés sur le site Internet de la Commune sous la rubrique « Administration communale/règlements ».

Entretemps, le PPA fixant la limite des constructions le long de la route cantonale 1 qui date de 1964 a été modifié et mis à l'enquête publique, qui s'est achevée sans opposition le 11 mai 2009.

HB - SIA va bientôt décoller !

HB (code de la suisse) et SIA pour Solar impulse airplane a été présenté pour la première fois le 26 juin dernier à Dübendorf devant tous les partenaires du projet.

Début novembre, l'avion sera sorti sur la piste et fera son premier décollage aux mains des pilotes d'essai.

Début 2010, l'avion sera démonté et transporté à Payerne pour les essais finaux, avec comme objectif un vol de 36 heures qui servira de répétition générale.

Nous vous informons qu'un programme de support grand public a été lancé ! Vous pouvez choisir entre différentes formules et surtout acheter pour 200 CHF une cellule solaire personnalisée (www.solarimpulse.com) que vous pourrez offrir à vos proches pour Noël. Voilà un cadeau original et qui motivera les jeunes générations.



Schéma directeur de Terre Sainte, l'ONU et l'Agenda 21

Le schéma directeur de Terre Sainte découle du Plan directeur cantonal, dont la première version a été approuvée par le Grand conseil le 20 mai 1987. Les lignes directrices du développement territorial cantonal ont été approuvées le 11 juin 2002. Récemment, et c'est une nouveauté, des fiches régionales ont été introduites, pour nous le PDRN (plan directeur régional du district de Nyon), actuellement en phase finale de consultation. Le but de ces fiches régionales est de coller au plus près des réalités territoriales concernées.

Le PDRN se subdivise lui-même en plusieurs échelles de planification. Le SDTS (Schéma directeur de Terre Sainte) en est une à côté des autres planifications du district: Asse-Boiron, Nyon-St-Cergue-Morex (SDAN), Gland-Vich, Ouest rollois.

Toutes ces planifications sont coordonnées par le Conseil régional en étroite liaison avec les divers services du canton et le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

La Terre Sainte veut vraiment prendre son destin en main, puisque notre planification sera soumise auprès du Canton d'ici la fin 2009.

Elle traite des points suivants sur un horizon à moyen terme de 20 ans :

- **Urbanisation et polarités** : quel rôle et complémentarités aux pôles d'urbanisation et de développement sont envisagés (Coppet et Chavannes-de-Bogis) ? Comment maîtriser la croissance (densification et valorisation des espaces libres) ?
- **Mobilité** : comment améliorer l'accessibilité aux pôles, aux villages et développer les transports publics ?
- **Gouvernance** : Comment coordonner le développement et l'aménagement du territoire pour nos 8 communes. La fusion est-elle une réponse ?
- **Protection du paysage, du bâti, de la faune et de la flore.**

Il s'agit donc d'une exigence cantonale et fédérale (loi sur les agglomérations), mais il est intéressant de savoir comment ce mouvement lié au développement durable a été initié et quel est le fil rouge qui soutient le projet :

- En 1987 l'ONU a défini le développement durable : *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.*
- En 1992 l'ONU diffuse l'**Agenda 21**, programme en 40 chapitres et 27 principes, dont le but est d'équilibrer les composantes sociales, économiques et environnementales du développement de notre planète.
- En 1997 le protocole de Kyoto a été signé concernant les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre.
- En 1999 le développement durable a été inscrit dans la Constitution suisse (art 2 et 73).
- En 2002 s'est tenu un sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg : www.sommetjohannesburg.org/
- Le 24 septembre 2003 entre en vigueur la nouvelle Constitution vaudoise, où le développement durable est inscrit en plusieurs points et fait l'objet du plan d'action n° 35 des programmes de législation 2003-2007 et 2007-2012.
- En décembre 2009 se tiendra à Copenhague la 15^{ème} conférence mondiale sur le climat, dont le but est de préparer l'après Kyoto qui expire en 2012.

Pour plus d'information sur ce sujet passionnant et qui nous concerne tous, je vous encourage vivement à consulter le site : www.vd.ch/durable.

Votre Commune à son échelle a déjà pris de nombreuses mesures au sujet desquelles nous reviendrons dans un prochain numéro du Tannayroli.

Le PPA du Torry émerge lentement mais sûrement !



Bertrand Bory
Municipal

Le PPA du Torry vise à créer un espace de détente de qualité au bord du lac. Il comprend un volet terrestre (à l'emplacement de l'actuel camping) et un volet lacustre concrétisé par un port de plaisance destiné en priorité aux habitants de Tannay et de Terre Sainte.

La phase 1 du projet est terminée dans la mesure où le concept général et le plan de référence n'ont pas fait l'objet de remarques négatives de la part du Canton et de la commission du conseil communal pour l'aménagement du port et des rives. C'est une grande satisfaction.

A présent, votre Municipalité s'attelle au gros morceau, c'est-à-dire la phase 2 qui concerne tous les aspects techniques liés à la faisabilité du port et aux aménagements à terre. La grande différence avec le projet 2004 est que le port est situé entièrement sur la commune de Tannay. C'est la phase de vérité où devront être abordées toutes les questions liées aux impacts du projet : financières, foncières, environnementaux et celles liées aux accès au port. Votre Municipalité s'efforce de trouver des solutions acceptables pour tous les intéressés.

Nous partons du point de vue qu'il est préférable d'aborder tous ces aspects par une large consultation en aval plutôt qu'après la mise à l'enquête.

A la demande du Canton la question des études d'impacts est cependant beaucoup plus poussée en 2009 que lors des précédents projets. Il en va de notre intérêt bien entendu.

En l'état vous comprendrez qu'il n'est pas encore possible de présenter des plans mais je vous propose de rêver quelques instants :

Tannay 2015 : Par ce beau dimanche d'été la famille Schmuertz décide de se rendre au bord du lac. Ayant traversé le parc du château et admiré ses arbres centenaires, elle franchit le nouveau passage sous voie des Vallières, descend le chemin de Benuyer, prend le passage souterrain sous la RC1, rénové depuis peu, et arrive en vue du port.

Rencontrant de vieilles connaissances, ils se rendent au bar du Torry pour partager le verre de l'amitié. Par dessus la Roselière, refuge de cygnes, cols verts et autres grèbes, la vue vers Genève est bien belle, surtout depuis que la malodorante STEP a disparu, remplacée par un verdoyant Torry à ciel ouvert. Le temps passant, les enfants ont faim et la famille Schmuertz en bon ordre de marche traverse l'allée menant au port et le parc réaménagé, pour se rendre au restaurant situé à quelques encablures côté Lausanne.

Ils étudient au passage les panneaux décrivant la faune et la flore du lac complétés par une rose des vents. Ayant gravi quelques marches (le bâtiment est surélevé pour jouir de la vue), ils s'installent sur la terrasse « pieds dans l'eau » pour commander des filets de perches, spécialité de l'endroit depuis bien longtemps. Le mouvement des promeneurs, canards, mouettes, bateaux à rames, petites embarcations à moteur et voiliers rythment la vie du port.

Une fois la note réglée la famille Schmuertz se rend par la jetée réservée aux promeneurs sur le môle au large pour admirer la vue et les régates organisées ce jour-là. Peu après les enfants se rendent à leur cours de voile ou d'aviron, où ils se réjouissent de retrouver beaucoup d'amis.

Entretemps M. et Mme Schmuertz vont faire une sieste à la plage de Mies. Peu après une joyeuse clameur les réveille ! Au terrain de beach volley (situé sur Mies), l'équipe de Terre Sainte vient de battre l'équipe de Versoix ! Portés par l'ambiance, ils se rendent alors au club house où l'YCT (Yacht Club Tannay) organise, dans les locaux qui lui sont réservés, sa réunion inaugurale. Le grand pavois a été hissé pour la circonstance de même que les drapeaux de Tannay, Terre Sainte, Vaud et Suisse. Il y est beaucoup question du paysage splendide qui s'offre à leur vue, de l'ambiance «vacances méditerranéennes» de l'endroit, des futures manifestations à organiser au Torry et de toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter pour faire de cette belle journée une réalité....

N.B : Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé... et il n'y a pas de Schmuertz en Suisse !

« Amicale de Tannay »

Fête du village 2009... Un cru exceptionnel

... et pas seulement pour la vigne, mais aussi pour l'Amicale de Tannay, qui fêtait cette année son 35^{ème} anniversaire.

Afin de marquer dignement cet événement, le vendredi 3 et le samedi 4 juillet 2009, ambiance bavaroise avec un orchestre typique, les « Bacherl Musikanten », venu en droite ligne de Munich. Un ciel de fleurs recouvrait la place du village et l'entier de la décoration était aux couleurs bleues et blanches. Quelques spécialités, comme la bière « Paulaner », les saucisses blanches et les fameux bretzels, étaient proposées en plus des mets habituels. Tout cela suivi par un très nombreux public et une météo de rêve... On s'en souviendra longtemps!

Pour clore la manifestation, les habitués se sont retrouvés le dimanche pour un apéro suivi d'un poulet rôti ou du jambon...



Concert « Jazz » au Château de Tannay

...puis un mois plus tard, les festivités ont recommencé! Le vendredi 31 juillet au soir, par une soirée superbe, l'ensemble réputé « Swiss Yerba Buena Créole Rice Jazz Band » s'est produit dans le Parc du Château. Ce concert annuel gratuit est suivi régulièrement par un nombreux public de toute la Terre Sainte.

Repas villageois et fête nationale du 1er Août 2009 à Tannay

Samedi 1er août à midi, le « repas villageois offert tous les 2 ans par l'Amicale à la population de Tannay » a réuni quelque 250 personnes sous les chênes du parc du Château.

La commémoration de la Fête Nationale le 1er août au soir s'est déroulée au même endroit, pour les Communes de Mies, de Chavannes-des-Bois et de Tannay. Les familles ont pu se restaurer avant de participer au cortège et à la partie officielle. Feu de joie et feu d'artifice ont suivi le discours de notre député François Deblüe.

Le Père Noël

La population pourra se retrouver sur la place du Village autour d'un vin chaud, le mercredi 16 décembre 2009 en attendant la visite du Père Noël et de son âne.

L'Amicale est heureuse du succès de ses manifestations. Son but est d'offrir aux habitants du village l'occasion de se rencontrer et de nouer des amitiés. Nous vous remercions de votre appui et de votre soutien et à très bientôt.

Visitez notre site internet www.tannay.ch (rubrique Amicale de Tannay)



Le nouveau Centre de Jeunes de Terre Sainte ouvre ses portes à Tannay



Patrick Simon
Municipal

Une nouvelle infrastructure dédiée aux jeunes ouvrira ses portes à Tannay dès le début janvier 2010. Celle-ci occupera provisoirement les locaux dans l'ancien bâtiment de la Jeunesse de Tannay voisin immédiat de « la Péniche ». Ce centre sera dirigé par deux animateurs professionnels bénéficiant d'un parcours éprouvé dans des centres importants comme Gland, Aigle ou Aubonne.

Cette initiative est issue d'un formidable travail de groupe de la commission jeunesse en collaboration avec Comita. Dans un premier temps, le centre ouvrira ses portes aux jeunes de 11 à 14 ans et de 15 à 18 ans. Il proposera une vaste gamme d'activités sportives et récréatives selon un horaire qui sera prochainement visible sur le site Internet www.tannay.ch et www.terresainte.ch. A l'automne 2011, le centre de Jeunes déménagera dans son nouvel espace à Commugny, à proximité du centre scolaire communal. Nous formulons nos vœux les meilleurs aux nouveaux animateurs.

Noctambus



Depuis maintenant quinze ans, le Noctambus sous l'impulsion du Parlements de Jeunes de Meyrin, ramène les jeunes (et moins jeunes) les vendredis et samedis soir dans nos villages.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de treize lignes qui desservent les villages genevois, vaudois et français, comme St-Genis, Gex, Avusy, Veyrier, Annemasse, Hermance, Nyon et Gland.

C'est la ligne N13, au départ de la gare Cornavin, qui dessert notre village à 02h25 et 04h25 et contribue à rassurer les parents sur le transport de leur progéniture. Par ailleurs, en raison de la fréquentation continue suscitée par ce service, le comité du Noctambus a introduit depuis quelques années la présence de modérateurs sur ces lignes, afin de dialoguer, de calmer et d'orienter les usagers.

Parc du Château

Comme nous vous l'avions déjà mentionné dans un numéro précédent, la Municipalité a remplacé les tonnelles rouillées et devenues dangereuses par un nouvel ensemble magnifique conçu par le ferronnier-artiste bien connu Lucien Ferrari de Founex. Dès la saison prochaine, ce seront près de 50 nouveaux rosiers qui viendront embaumer le parc et charmer les yeux des promeneurs.

Nous avons voulu allier la beauté à l'utilité, aussi, notre choix s'est porté sur d'anciens rosiers qui fourniront une nourriture précieuse aux oiseaux durant la mauvaise saison. L'apogée de la plantation est attendue pour le printemps-été 2011.



Récupération des déchets

Comme vous le savez la récupération des déchets est un problème général, qui fait souvent la une de la presse, et pour lequel chacun est concerné.

Des structures pour collecter ceux-ci ont été mises en place, afin de pouvoir s'en débarrasser, soit par camion en mode « porte à porte » pour les ordures ménagères et les objets encombrants, et par le biais de conteneurs de récupération à la déchèterie pour les autres déchets recyclables.

De gros efforts ont déjà été effectués au niveau du tri des déchets par la collectivité, des statistiques nous le prouvent, mais on s'aperçoit que l'on peut faire beaucoup mieux.

En effet, nous constatons souvent que des objets recyclables, tels que papiers, cartons, bouteilles en verre et en PET, boîtes de conserves, etc., sont jetés dans les sacs des ordures ménagères. Ceci a pour effet d'augmenter sensiblement les quantités à incinérer, les quantités se répercutent sur les coûts d'incinération qui sont onéreux et finalement sur les taxes voiries qui vous sont perçues.

C'est la raison pour laquelle nous vous incitons à jouer le jeu en triant correctement vos déchets et de les conduire, pour les recyclables, à la déchèterie.

Quelques rappels :

- Ne pas mettre d'objets métalliques avec les objets encombrants, les apporter à la déchèterie et les déposer dans la benne à ferraille.
- Apporter les papiers, journaux, cartons, bouteilles, PET, boîtes de conserves, canettes de boissons, pots de fleurs et gravats à la déchèterie. Des bennes adéquates y sont installées pour déposer tous ces objets.
- Les appareils électriques et électroniques ne sont plus acceptés à la déchèterie, mais doivent être aiguillés chez les commerçants spécialisés (Fust, Manor, MédiaMarkt, etc.). Ils sont tenus de vous les reprendre.
- Concernant la récupération des déchets verts par le procédé « porte à porte », nous pensions le mettre en place cette année, mais malheureusement suite au blocage du projet par nos partenaires voisins, nous avons pris du retard. Nous espérons que celui-ci sera opérationnel au printemps 2010. Vous serez tenus au courant de ce projet.
- **Horaire déchèterie en hiver du 30 novembre 2009 au 27 février 2010:**

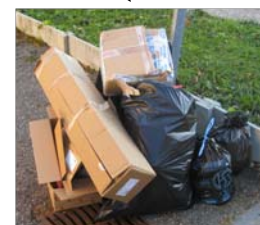
Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de ces directives.



Jacky Kaltenrieder
Municipal



Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte (CDIS TS)

Le CDIS TS recherche de nouveaux volontaires pour palier aux départs à la retraite naturelle de plusieurs sapeurs ; aussi une séance d'information aura lieu le mercredi 9 décembre 2009 à 20h00 à la Caserne des Pompiers, (bâtiment abritant aussi les SITSE) situé avant la jonction autoroutière de Chavannes-de-Bogis.

Pour s'y rendre, il faut prendre la route conduisant au Motel de Founex, et ensuite celle qui conduit au SITSE.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact avec le Cdt Patrice Girardi au 079 202 01 58.

Le Tannayroli



Extraits de procès-verbaux du Conseil communal :

Dans sa séance du 26 octobre 2009, le Conseil communal a décidé ce qui suit:

- Il a accepté les préavis relatifs à :
 - Demande de crédit de 112'800 CHF pour la construction d'un chemin piétonnier reliant les deux tronçons carrossables du chemin de la Gatillarde et l'installation d'un éclairage.
 - Demande de crédit de 120'600 CHF pour des travaux de rénovation au Château de Tannay.

Abonnement CFF journalier auprès de la Commune

La Commune de Tannay vend deux cartes journalières CFF pour le prix de 40 CHF/pièce. Celles-ci vous permettent de voyager à forfait dans toute la Suisse en vous donnant la possibilité d'utiliser les CFF, mais aussi la CGN et les Cars Postaux.

Nous vous invitons à réserver vos cartes suffisamment à temps, mais au minimum 48 h à l'avance, car l'expérience nous a montré qu'elles sont largement plébiscitées par la population.

Visitez notre site Internet !

Le site de la Commune de Tannay vous donne toutes les informations utiles concernant vos démarches administratives. Il vous informe également sur les manifestations à venir dans notre Commune et en Terre Sainte, sur les services publics à votre disposition, sur nos sociétés, sur nos autorités et sur tout ce qui touche de près ou de loin à la vie de notre village. Prenez l'habitude de le consulter régulièrement sur www.tannay.ch !

Un forum ouvert au public vous donne également la possibilité de nous faire part, en ligne, de vos remarques et suggestions.

Naissances, mariages et décès depuis juin 2009

Naissances

- Le 17 juillet 2009 de Rose Léonie Ramseyer

Mariages

- Le 5 septembre 2009 de Mme Cécile Charlet et de M. Eric Saracchi
- Le 11 septembre 2009 de Mme Chanceline Mingang Kamguie et de M. Marc Mordazini

Décès

- Le 16 juin 2009 de Monsieur Charles Kunz (rectificatif)
- Le 16 août 2009 de Monsieur Pierre Baud
- Le 22 août 2009 de Monsieur Jonathan Klingler



Le Tannayroli

Rédaction, articles & photos :

Bertrand Bory
Jacques Kaltenrieder
Serge Schmidt
Patrick Simon
Hermann Tschopp
Françoise de Courten

Conception & mise en page :

Patrick Simon
Serge Schmidt
Tamara Blanchoud

Impression :

Uni Print, Nyon